



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 3 – 2008M

PLAGES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE l'amélioration et la protection de la qualité de l'eau sont essentielles au maintien de lacs, rivières, plages et secteurs riverains sains ainsi qu'au bien-être économique et à la qualité de vie dans nos collectivités;

ET ATTENDU QUE dans le cadre des normes et lignes directrices fédérales et provinciales actuelles en matière de qualité des eaux destinées aux loisirs, la bactérie *E. coli* est utilisée à titre d'organisme indicateur, bien qu'il ne s'agisse peut-être pas de l'organisme idéal à cette fin, et que les procédures actuelles normales en laboratoire donnent normalement des résultats en 24 à 48 heures suivant le prélèvement et qu'elles ne permettent pas que soient produits des résultats le jour même du prélèvement;

ET ATTENDU QUE le manque d'organismes indicateurs fiables et que le processus d'essai peu opportun puissent provoquer la fermeture inutile des plages ou faire en sorte que des plages restent ouvertes alors qu'elles ne devraient pas l'être;

ET ATTENDU QUE les critères de qualité des eaux destinées aux loisirs et que les protocoles d'échantillonnage ne sont pas normalisés à l'échelle du bassin binational des Grands Lacs et du Saint-Laurent et qu'ils doivent donc être révisés, autant aux États-Unis qu'au Canada;

ET ATTENDU QUE qu'un tribunal fédéral de district aux États-Unis a déclaré que l'EPA des États-Unis était en état d'infraction à la *BEACH Act 2000* et a exigé d'elle qu'elle produise des rapports au sujet de l'évaluation des pathogènes dans les eaux destinées aux loisirs ou qu'elle adopte de nouveaux critères ou des critères revus pour l'évaluation des eaux destinées aux loisirs; et que l'EPA des États-Unis s'est engagée à adopter des critères revus d'ici 2012; et que les lignes directrices de la salubrité de l'eau du gouvernement fédéral du Canada sont en phase de révision sans date de publication établie;

ET ATTENDU QUE la *Great Lakes Regional Collaboration (GLRC)*, par l'entremise de la *Clean Beaches Initiative*, encourage dans toute la région l'usage d'études sanitaires normalisées des plages, élaborées par l'EPA et par des plages-partenaires au niveau fédéral, des États et des municipalités, en réponse à la *Great Lakes Regional Collaboration Strategy* et aux données fournies par les États des Grands Lacs qui révèlent que 90 pour cent des fermetures de plages proviennent de sources inconnues;

ET ATTENDU QUE la *U.S. Beach Protection Act of 2008*, qui vient amender la *Clean Water Act* pour permettre aux gouvernements d'État et locaux de se charger de la surveillance de la qualité des eaux destinées aux loisirs et des programmes de notification qui y sont liés, a été édictée par la Chambre des représentants des États-Unis et qu'elle est actuellement à l'étude en comité au Sénat des États-Unis et enfin qu'elle profite d'un appui partout dans la région;



POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent encourage l'utilisation des formulaires normalisés d'évaluation sanitaire de la *Great Lakes Regional Collaboration* partout dans la région afin que les gestionnaires de plages puissent venir à connaître les sources de contamination de leurs plages et à découvrir des mesures de remédiation;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent encourage également l'EPA des États-Unis, le gouvernement canadien et les gouvernements provinciaux et d'État à établir de hautes priorités, à travailler de concert et à harmoniser le niveau de protection le plus rigoureux qui soit pour les critères et normes de qualité des eaux destinées aux loisirs;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent encourage l'inclusion d'outils comme les formulaires normalisés d'évaluation sanitaire dans le cadre des normes et lignes directrices fédérales, d'État et provinciales en matière de qualité des eaux destinées aux loisirs;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent encourage la ré-autorisation de lois fédérales des États-Unis pour que se poursuive le financement de programmes de surveillance des côtes et de notification et pour rendre ce financement plus souple afin qu'il puisse être utilisé pour la mise en œuvre d'études sanitaires et le déploiement d'efforts de remédiation à la contamination; et que la méthode d'essai rapide soit également assouplie pour inclure les méthodes d'essai en laboratoire et la modélisation prédictive;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent encourage les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada à affecter un financement aux services locaux de la santé et aux communautés en vue de la mise en œuvre et du maintien de programmes de surveillance des côtes, de notification et de remédiation à la contamination;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite les gouvernements fédéraux, d'État, provinciaux, tribaux, des Premières nations et locaux partout dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, ainsi que les institutions de recherche et académiques et agences de santé publique aux États-Unis et au Canada, à travailler ensemble, de façon opportune, en vue :



1. d'établir et de mettre en œuvre une norme anti *E. coli* commune et sûre pouvant être utilisée pour toutes les plages du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent;
2. de normaliser les protocoles d'échantillonnage de la qualité des eaux et les protocoles d'affichage de l'état des plages;
3. d'élaborer et de normaliser des méthodes rapides, précises et opportunes de biodétection en vue d'évaluer la qualité des eaux la journée même de l'échantillonnage; et
4. d'identifier des programmes efficaces de gestion des plages en vue d'améliorer la qualité des eaux destinées aux loisirs.

Signé ce 17^e jour de juillet 2008

Président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent